

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 22 janvier 2020

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires, le 22 janvier 2020 à 20 h. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Eric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
Absent	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Michel Breton	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2020-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Camil Martin appuyé par monsieur Eric Giguère et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 27 novembre 2019;
 - 3.2 Dépôt des procès-verbaux du comité administratif du 17 décembre 2019 et du 14 janvier 2020;
 - 3.3 Liste des comptes à payer;
 - 3.4 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 15 janvier 2020;

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Projet d'entente sectorielle service de proximité;
 - 4.2 Projet d'entente sectorielle – égalité entre les femmes et les hommes;
 - 4.3 Projet d'entente sectorielle CALQ;
 - 4.4 PARL 2020 (Sûreté du Québec);
 - 4.5 PDT : Grands feux de St-Honoré-de-Shenley et l'Expo agricole de Beauce;
 - 4.6 Rapport annuel d'entretien de la route verte 2019;
 - 4.7 Résultat appel d'offres/ inventaire du patrimoine bâti;
 - 4.8 Avenant au contrat de prêt FLI / MRC et ministère de l'Économie et de l'Innovation;
 - 4.9 Entente de collaboration en sécurité civile entre la MRC et le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
 - 4.10 Plan de développement social 2019-2023;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificats de conformité;
 - 337-2019 Municipalité de Saint-Côme-Linière;
 - 756-2019 Ville Saint-Georges;
 - 2006-72-08 Saint-Éphrem-de-Beauce;
 - 5.2 Travaux cours d'eau « branche n° 6 de la rivière-Hamel »;
 - 5.3 Travaux cours d'eau « chutes à Breton »;
 - 5.4 Travaux cours d'eau / Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1 Nomination de M^{me} Elisabeth L. Nadeau à titre de secrétaire de direction;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Rapport trimestriel SAAQ;
 - 9.3 Bilan inspection régionale 2019;
 - 9.4 Décret population 2020;
 - 9.5 Priorités politiques FQM 2020;
 - 9.6 Fonds culturels 2020;
10. Divers :
 - 10.1 Relais pour la vie 2020;
 - 10.2 Fondation du cœur;
 - 10.3 Programme de soutien au patrimoine immobilier;
 - 10.4 Suivi service incendie;
 - 10.5 Invitation Forum des PRMHH;
 - 10.6 Comité MRC /UPA /APBB;
 - 10.7 Loi sur les ingénieurs;
 - 10.8 Tournée du président de la FQM;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 22 janvier 2020

2020-01-002

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 27 NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 27 novembre 2019 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DU 17 DÉCEMBRE 2019 ET DU 14 JANVIER 2020**

Le directeur général dépose aux maires les procès-verbaux du comité administratif du 17 décembre 2019 et du 14 janvier 2020 à titre d'information.

2020-01-003

LISTE DES COMPTES À PAYER

Le directeur général dépose aux maires la liste des comptes à accepter en date du 20 janvier 2020.

À L'ORDRE DE	MONTANT	OBJET
Cogéco Cable	22.04 \$	Cable FM / Décembre
Télus	208.54 \$	Frais cellulaires / Décembre
Groupe Négotel	379.50 \$	Lignes téléphoniques MRC-SAAQ / Décembre
Télus	46.61 \$	Ligne de Fax / Décembre
SSQ Groupe Financier	6 997.49 \$	Remises / Décembre
Club motoneigiste Beaux Sentiers Inc.	3 842.84 \$	Projet PDT - Vers final
Municipalité de St-Simon-les-Mines	3 288.59 \$	Projet PDT - 1er vers. Programme RenoRegion
Émilie Veilleux	11 279.32 \$	PRR0039
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins	224.18 \$	Remboursement crédit BFS
Hydro-Québec	3 062.45 \$	Du 07-11-2019 au 06-12-2019
Visa Desjardins	68.01 \$	Frais repas
Ministère du Revenu du Québec	17 064.95 \$	Remises 1er au 15 Décembre
Bell Mobilité	69.52 \$	Cellulaire DGA / Décembre
Municipalité de St-Philibert	50.00 \$	Permis Décembre
Municipalité de St-Théophile	200.00 \$	Permis Décembre
Municipalité de St-René	200.00 \$	Permis Décembre
Municipalité de St-Philibert	100.00 \$	Permis Décembre
Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière	1 005.20 \$	REER Déc. /Pier-Luc Rancourt (part employé: 504.80\$)
Éric Paquet	1 512.11 \$	REER Décembre (part employé: 882.07\$)
Luc Bergeron	1 113.04 \$	REER Décembre (part employé: 556.52\$)
SCFP-Section locale 3590	1 712.15 \$	Remises Décembre
SSQ, Société d'assurance-vie Inc.	12 050.10 \$	Remises RRFS-FTQ Décembre
CARRA	305.28 \$	Remises Décembre

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 22 janvier 2020

À L'ORDRE DE	MONTANT	OBJET
Ministère du Revenu du Québec	24 989.34 \$	Remises du 16 au 30 Décembre
Receveur général du Canada	20 965.11 \$	Remises Décembre
Rémunération employés	112 607.38 \$	Décembre
Rémunération élus	4 120.37 \$	Décembre
Entretien ménager Mercier Inc.	2 694.39 \$	Entretien ménager Décembre
		Boues de fosses septiques -
Ville St-Joseph	15 775.95 \$	Septembre
Yves Doyon	400.00 \$	Formation pompier
TOTAL :	246 354.46 \$	
SAAQ	14 271.97 \$	Remboursement TPV et liquidité
SAAQ	17 092.75 \$	Même
SAAQ	24 072.82 \$	Même
SAAQ	10 259.22 \$	Même
SAAQ	15 270.72 \$	Même
SAAQ	9 088.65 \$	Même
SAAQ	15 210.46 \$	Même
SAAQ	10 929.97 \$	Même
SAAQ	10 139.56 \$	Même
SAAQ	5 598.61 \$	Même
SAAQ	13 571.44 \$	Même
SAAQ	14 143.71 \$	Même
TOTAL :	159 649.88 \$	
AGRCQ	172.46 \$	Adhésion annuelle
All Seasons Publications LTD	682.29 \$	Abonnement Blue Book
L'artisan du café	436.71 \$	Fournitures café
		Services juridiques / Sun
Cain Lamarre	1 092.94 \$	Alliance, société d'assurances
Centraide	10 000.00 \$	Aide financière / 2e vers sur 3
COMBEQ	436.91 \$	Adhésion annuelle
Coopérative d'informatique municipale	19 737.98 \$	Soutien tech. éval - Déc. / soutien logiciel compt. 2020
Destination Beauce	49.58 \$	Souper de Noël
		Offres emploi culture / MADA /
ICIMédias	1 955.26 \$	inspection rég.
		Adhésion annuelle Réseau
Jaguar Média	661.11 \$	information municipale
Direction de la gestion du Fonds du MERN	260.00 \$	Mutations - Décembre
Néomédia	419.66 \$	Offres emploi / EnBeauce.com
		Soutien logiciel Première Ligne 2020
PG Solutions	1 138.25 \$	
Québec Municipal	897.15 \$	Adhésion annuelle
Rona Inc.	125.29 \$	Achat tubes fluos
Raymond Chabot Grant		Projet FARR / mise en valeur de
Thornton	44 207.89 \$	la rivière Chaudière
Solutions GA	212.69 \$	Achat cartouche encre

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 22 janvier 2020

À L'ORDRE DE	MONTANT	OBJET
Steven Grondin	300.00 \$	Gestion réseaux sociaux / Politique culturelle
Terre de Chez-Nous	65.54 \$	Abonnement 1 an
Terre en Gros Inc.	1 100.33 \$	Déneigement centre adm. et barrage / 1er vers.
Union des municipalités du Québec	1 655.34 \$	Cotisation annuelle
Fédération québécoise des municipalités	27 455.19 \$	Cotisation annuelle
Ville St-Georges	2 388.24 \$	Support info novembre
Xérox Canada Ltée	369.22 \$	Contrat photocopieur adm.
TOTAL :	115 820.03 \$	

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes énumérés ci-dessus. Les dépenses défrayées au moyen de la carte de crédit ont été vérifiées et validées par le préfet.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE DU 15 JANVIER 2020**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 15 janvier 2020 à titre d'information.

Note au procès-verbal : Monsieur François Morin, maire de Saint-Philibert, se joint à l'assemblée à 20h20.

2020-01-004

**ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LE
SOUTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LA RÉGION DE
LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Attendu que la priorité régionale « Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir » identifie l'action « Soutenir la rétention des résidents par le maintien, l'amélioration et le développement d'une offre de services de proximité apte à assurer la pérennité des communautés »;

Attendu que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Attendu que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Attendu qu'une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le véhicule le plus approprié pour établir une vision commune relative aux services de proximité et pour soutenir le maintien des services de proximité dans la région;

Attendu que le comité régional de sélection des projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a accepté, lors de sa rencontre tenue le 28 novembre 2019, que soit injectée dans l'entente sectorielle de développement la somme de 750 000 \$ pour les périodes 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

Attendu que la MRC de Bellechasse a été désignée comme mandataire de l'entente par le comité régional de sélection des projets FARR et, qu'à ce titre, elle reçoit et administre les sommes issues du FARR.

Il est proposé par monsieur Eric Rouillard, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, que :

- La MRC de Beauce-Sartigan soit signataire d'une entente sectorielle de développement pour le soutien des services de proximité dans la région de la Chaudière-Appalaches;
- Le préfet, monsieur Normand Roy, soit désigné à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement;
- La MRC de Beauce-Sartigan accepte que la MRC de Bellechasse agisse à titre de mandataire de l'entente sectorielle de développement.

2020-01-005

**ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE
D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Attendu que le Secrétariat à la condition féminine (SCF) déploie son intervention régionalement notamment par des ententes sectorielles de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

Attendu que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Attendu que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Attendu que la région de la Chaudière-Appalaches est une des cinq régions sélectionnées pour mettre en œuvre une entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

Attendu que la priorité régionale « Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir » identifie l'action «

Développer des milieux favorisant l'égalité des genres et l'implication des femmes »;

Attendu que l'entente sectorielle de développement permet de mettre en œuvre la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, dont un des volets vise la parité dans les lieux décisionnels;

Attendu que l'aide financière accordée dans le cadre de l'entente correspond à un maximum de 80 % et qu'un minimum de 20 % doit être assuré par les partenaires du milieu;

Attendu que la contribution du SCF s'élève à 200 000 \$ pour la durée de l'entente, soit les périodes 2019-2020 et 2020-2021;

Attendu que le Réseau des groupes de femmes de la Chaudière-Appalaches a été désigné comme organisme mandataire de l'entente et, qu'à ce titre, il reçoit et administre les sommes provenant du SCF.

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, que :

- La MRC de Beauce-Sartigan soit signataire de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elle y contribue à la hauteur de 2 000 \$ par année pour les périodes 2019-2020 et 2020-2021 en ressources matérielles et humaines;
- Le préfet, monsieur Normand Roy, soit désigné à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement;
- La MRC de Beauce-Sartigan accepte que le Réseau des groupes des femmes de la région de la Chaudière-Appalaches agisse à titre d'organisme mandataire de l'entente sectorielle de développement.

2020-01-006

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT AVEC LE CALQ

Attendu que le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a, conformément à la Loi sur le conseil des arts et des lettres du Québec (RLRQ, chapitre C-57.02), pour objet de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres ainsi que d'en favoriser le rayonnement;

Attendu que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Attendu que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Attendu que l'une des priorités de la région de la Chaudière-Appalaches consiste à mettre en valeur et donner accès à la culture;

Attendu que le comité régional de sélection des projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a accepté, lors de sa rencontre tenue le 28 novembre 2019, que soit injectée dans une entente sectorielle de développement la somme totale de 160 000 \$ pour la durée de l'entente, soit les périodes 2019-2020 et 2020-2021;

Attendu que la MRC de L'Islet a été désignée comme fiduciaire de l'entente par le comité régional de sélection des projets FARR et, qu'à ce titre, elle reçoit et administre les sommes issues du FARR;

Il est proposé par monsieur Luc Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion, que :

- La MRC de Beauce-Sartigan soit signataire d'une entente sectorielle de développement visant notamment le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels de même qu'aux organismes artistiques professionnels ;
- Le préfet, monsieur Normand Roy, soit désigné à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement;
- La MRC de Beauce-Sartigan accepte que la MRC de L'Islet agisse à titre de fiduciaire de l'entente sectorielle de développement.

PARL 2020 (SÛRETÉ DU QUÉBEC)

Le plan d'activité régional et local (PARL) est déposé aux membres du conseil suite à son adoption par le Comité de sécurité publique.

2020-01-007

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – ACHATS DURABLES POUR LES GRANDS FEUX DE SAINT-HONORÉ ET L'EXPOSITION AGRICOLE DE BEAUCE

Attendu que les Grands feux de Saint-Honoré et l'Exposition agricole de Beauce ont déposé conjointement une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à doter les deux organisations d'équipements et d'infrastructures communes pour la réalisation de leurs activités et que la gestion des équipements sera effectuée par les Grands-Feux de Saint-Honoré;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Eric Giguère et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 21 928,44 \$ dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire.

2020-01-008

RAPPORT ANNUEL D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE 2019

Attendu que le conseil a pris connaissance du rapport annuel d'entretien de la Route Verte 2019;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement d'approuver le rapport tel que présenté et d'autoriser sa transmission auprès du ministère des Transports du Québec.

2020-01-009

RÉSULTAT APPEL D'OFFRES/ INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a sollicité des offres de services pour la réalisation d'un pré-inventaire du patrimoine bâti sur son territoire;

Attendu que trois offres conformes ont été déposées :

<u>Entreprises</u>	<u>Coûts (taxes incluses)</u>
Bergeron Gagnon Inc.	21 077.35\$
Ruralys	21 500.33\$
Martin Dubois	21 845.25\$

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur Camil Martin et résolu unanimement, de retenir l'offre de Bergeron Gagnon Inc. au montant de 21 077.35 \$ taxes incluses pour la réalisation d'un pré-inventaire du patrimoine bâti sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

2020-01-010

AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT FLI – MRC ET MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Attendu que le Conseil du trésor a autorisé la reconduction des modalités d'utilisation des contributions versées aux MRC dans le cadre du Fonds local d'investissement pour une période d'une année, soit au 31 décembre 2020;

Attendu que le contrat de prêt intervenu entre la MRC et le Gouvernement du Québec doit être modifié afin de permettre de poursuivre les activités au-delà du 31 décembre 2019;

Il est proposé par monsieur Éric Giguère, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, à signer l'avenant au contrat de prêt FLI reconduisant les modalités d'utilisation des contributions versées à la MRC dans le cadre du Fonds local d'investissement pour une période d'une année, soit au 31 décembre 2020.

2020-01-011

**ENTENTE DE COLLABORATION EN SÉCURITÉ CIVILE ENTRE
LA MRC ET LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE
L'INNOVATION**

Attendu les explications données par le directeur général concernant la reconduction de l'entente de collaboration en sécurité civile avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

Il est donc proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement d'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, à signer, pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan, ladite entente reconduite pour une période de 3 ans.

2020-01-012

PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2019-2023

Attendu que, dans le cadre du comité de travail qui a précédé la présente séance, les élus ont pris connaissance du Plan de développement social 2019-2023;

Attendu que ce plan réalisé par le GRAP Beauce-Sartigan a pour objectif la mise en place d'un plan d'action en développement social et de permettre aux acteurs du milieu de se partager une vision large des enjeux et besoins du territoire;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, d'approuver le Plan de développement social 2019-2023 tel que déposé.

2020-01-013

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 337-2019 DE SAINT-CÔME-LINIÈRE MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 233-2011 CONCERNANT LES ENTENTES
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Considérant que ce règlement vient préciser la part des coûts que doit assumer un titulaire de permis pour certaines catégories de constructions;

Considérant que cette modification est de nature locale;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 337-2019 de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

2020-01-014

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 756-2019 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN
D'AUTORISER LES UNIFAMILIALES ET LES UNIFAMILIALES
JUMELÉES DE 1 OU 2 ÉTAGES DANS LA 38E RUE A ET AFIN
D'INCLURE LE 550-552, 14E RUE DANS UNE ZONE
COMMERCIALE**

Considérant que ce règlement a pour effet d'agrandir la zone résidentielle de faible densité RB-763 à même une partie de la zone résidentielle de moyenne densité RC-766;

Considérant que ce règlement a pour effet d'inclure le 550-552, 14^e Rue (actuellement dans la zone RB-713) dans la zone CD-712;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 756-2019 de la ville de Saint-Georges.

2020-01-015

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 2006-72-08 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 2006-72 AFIN D'AGRANDIR UNE AFFECTATION COMMERCIALE À MÊME UNE PARTIE D'UNE AFFECTATION INDUSTRIELLE

Considérant que ce règlement vise à modifier la carte « Plan d'affectation du sol, Périmètre urbain, feuillet 1/2 » faisant partie intégrante du règlement 2006-72 afin d'agrandir une affectation commerciale à même une affectation industrielle pour y intégrer les lots 5 039 779, 6 289 416 et 6 289 417;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 2006-72-08 de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.

2020-01-016

**TRAVAUX D'ENTRETIEN BRANCHE NO 6 DE LA RIVIÈRE DES
HAMEL**

Attendu que la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a reçu une demande d'intervention sur une distance d'environ 366 mètres dans un cours d'eau situé en milieu agricole (branche # 6 de la rivière des Hamel) sur le lot 5 040 225 du cadastre Québec ;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 22 janvier 2020

Attendu que ces travaux d'entretien consistent à enlever des sédiments afin de rétablir le drainage agricole ;

Attendu que M. Philippe Bolduc, fonctionnaire municipal désigné pour la gestion des cours d'eau, a constaté que l'intervention demandée est justifiée;

Attendu que la Municipalité prend en charge tous les frais inhérents à ces travaux (exécution, honoraires professionnels, déplacements, etc.);

Attendu que le Service de génie municipal de la MRC a été mandaté par la Municipalité pour préparer les documents techniques exigés pour ces travaux (profils actuel et projeté);

Attendu qu'un employé du Service de génie municipal de la MRC assumera la surveillance des travaux;

Attendu que les travaux seront réalisés par un entrepreneur engagé par la Municipalité ou par le propriétaire et que les frais seront assumés par l'une ou l'autre des parties;

Attendu que cette partie de cours d'eau a déjà fait l'objet de travaux par le MAPAQ et qu'un plan et un acte d'accord sont disponibles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement :

- Que la MRC dépose un avis préalable auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation de travaux d'entretien sur le lot 5 040 225;
- De confirmer le mandat donné au Service de génie municipal de la MRC pour réaliser les plans nécessaires au dépôt de la demande;
- De confirmer qu'un employé du Service de génie municipal de la MRC sera responsable de la surveillance des travaux;
- De confirmer que tous les coûts rattachés à ces travaux seront pris en charge par la municipalité.

2020-01-017

TRAVAUX D'ENTRETIEN COURS D'EAU / CHUTES À BRETON

Attendu que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a reçu une demande d'intervention sur une distance d'environ 85 mètres dans un cours d'eau situé en milieu agricole (les chutes à Breton) sur le lot 5 040 782 du cadastre Québec ;

Attendu que ces travaux d'entretien consistent à enlever des sédiments afin de rétablir le drainage agricole ;

Attendu que M. Philippe Bolduc, fonctionnaire municipal désigné pour la gestion des cours d'eau, a constaté que l'intervention demandée est justifiée;

Attendu que la Municipalité prend en charge tous les frais inhérents à ces travaux (exécution, honoraires professionnels, déplacements, etc.);

Attendu que le Service de génie municipal de la MRC a été mandaté par la Municipalité pour préparer les documents techniques exigés pour ces travaux (profils actuel et projeté);

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 22 janvier 2020

Attendu qu'un employé du Service de génie municipal de la MRC assumera la surveillance des travaux;

Attendu que les travaux seront réalisés par un entrepreneur engagé par la Municipalité ou par le propriétaire et que les frais seront assumés par l'une ou l'autre des parties;

Attendu que cette partie de cours d'eau a déjà fait l'objet de travaux par le MAPAQ et qu'un plan, des profils et un acte d'accord sont disponibles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement :

- Que la MRC dépose un avis préalable auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation de travaux d'entretien sur le lot 5 040 782;
- De confirmer le mandat donné au Service de génie municipal de la MRC pour réaliser les plans nécessaires au dépôt de la demande;
- De confirmer que tous les coûts rattachés à ces travaux seront pris en charge par la municipalité;
- De confirmer qu'un employé du Service de génie municipal de la MRC sera responsable de la surveillance des travaux.

2020-01-018

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT – REMPLACEMENT DE CANALISATION,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce (résolution 2019-12-288, le 2 décembre 2019) concernant des travaux d'aménagement dans un cours d'eau, soit le remplacement des canalisations existantes sur une branche de la rivière Chaudière, sur une longueur d'environ 280 mètres. Les travaux se réaliseront sur les lots : 4 413 744, 4 413 743, 4 414 744, 4 413 677, 4 413 678, 4 413 676, 5 676 071, 4 413 687, 4 413 683, 4 413 685, 4 414 757, 4 413 682, 4 413 680, 4 413 681, 4 414 677, 4 413 641 et 4 413 642.

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce souhaite confier au Service de génie municipal de la MRC la préparation des plans et devis nécessaires au dépôt de la demande du certificat d'autorisation;

Attendu que tous les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce;

Attendu que les travaux seront réalisés par un entrepreneur retenu suite à un appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement :

- De présenter une demande de certificat d'autorisation au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la LQE pour des travaux de remplacement de canalisation d'une branche de la rivière Chaudière;
- De confirmer le mandat donné au Service de génie municipal de la MRC pour préparer les plans et devis inhérents à la demande de certificat d'autorisation;
- De confirmer que la surveillance des travaux sera assumée par un employé du Service de génie municipal de la MRC;
- De confirmer que tous les coûts rattachés à ces travaux seront pris en charge par la Municipalité incluant les coûts de 3 462,00 \$ relatifs au certificat d'autorisation.

2020-01-019

**NOMINATION DE MADAME ELISABETH L. NADEAU À TITRE DE
SECRÉTAIRE DE DIRECTION**

Attendu que madame Maryse Loubier, secrétaire de direction, qui était en congé sans traitement devait effectuer un retour au travail en janvier 2020;

Attendu que celle-ci est venue rencontrer le directeur général afin de lui signifier qu'elle désirait mettre fin à son lien d'emploi, et ce, à la date prévue de son retour soit le 6 janvier;

Attendu que madame Elisabeth L. Nadeau occupait le poste pendant le congé sans traitement de madame Loubier;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité de nommer madame Elisabeth L. Nadeau titulaire du poste de secrétaire de direction, et ce, à compter du 6 janvier 2020.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport trimestriel SAAQ;
- Bilan inspection régionale 2019;
- Décret population 2020;

- Priorités politiques FQM 2020;
- Fonds culturel 2020.

2020-01-020

RELAIS POUR LA VIE

Attendu que la 14^e marche du Relais pour la vie aura lieu cette année;

Attendu que l'organisation nous sollicite dans le but de les aider financièrement pour la préparation de l'événement de façon à conserver l'ensemble des sommes amassées pour favoriser la recherche sur le cancer;

Il est proposé par monsieur Eric Giguère, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement, d'octroyer une aide financière au montant de cinq mille dollars (5 000.00 \$) à l'organisation de la marche du Relais pour la vie 2020.

2020-01-021

FONDATION DU CŒUR

Attendu que la Fondation du cœur de Beauce-Etchemin sollicite l'appui financier de la MRC dans le cadre de sa campagne de financement 2020;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement d'octroyer une aide financière au montant de cinq mille dollars (5 000.00 \$) à l'organisation de la Fondation du cœur Beauce-Etchemin.

PROGRAMME DE SOUTIEN AU PATRIMOINE IMMOBILIER

Le nouveau programme de soutien au patrimoine immobilier est déposé aux élus.

SUIVI SERVICE INCENDIE

Monsieur Dany Quirion, maire de Saint-Honoré-de-Shenley explique la situation particulière vécue, en décembre dernier, dans sa localité au sein de son service incendie. Il indique son souhait de voir au suivi légal de ce dossier et émet le souhait qu'une rencontre sur le sujet puisse être organisée au besoin afin de clarifier les devoirs et rôles de chacun.

INVITATION FORUM DES PRMHH

Un rappel est effectué auprès des élus relativement à la tenue d'un forum sur le plan régional des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches qui se tiendra le 26 février prochain, de 8h30 à 16h, au Centre Castel de Sainte-Marie.

COMITÉ MRC / UPA/ APBB

Le préfet explique aux élus que le comité administratif a été sollicité par les représentants de l'UPA et l'association des propriétaires de boisés de la Beauce afin qu'un comité de travail soit créé afin de favoriser les échanges avec ses organisations. Les élus conviennent de donner suite à cette demande et que les deux organisations soient avisées de la position des élus.

2020-01-022

LOI SUR LES INGÉNIEURS

Attendu que les paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs stipulent que les travaux suivants constituent, entre autres, le champ de pratique exclusif de l'ingénieur :

- a) Les chemins de fer, les voies publiques, les aéroports, les ponts, les viaducs, les tunnels et les installations reliées à un système de transport, dont le coût excède 3 000 \$;
- d) Les travaux d'aqueduc, d'égout, de filtration, d'épuration, de disposition des déchets ou autres travaux du domaine du génie municipal dont le coût excède 1 000 \$;

Attendu que l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs, adopté en 1964, n'a pas été révisé depuis 1973, et de ce fait, le champ de pratique exclusif ainsi que les coûts maximaux des travaux exposés dans cet article sont maintenant désuets;

Attendu que la Loi sur les ingénieurs a une incidence considérable sur la réalisation des travaux municipaux, compte tenu de l'obligation de respecter les coûts maximaux établis;

Attendu que la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures telles les réparations d'aqueduc ou d'égout, les remplacements de ponceaux, sont supérieurs à 1 000 \$ et/ou 3 000 \$, selon le cas;

Attendu que les coûts pour la réalisation de travaux mineurs ont augmenté de façon considérable compte tenu de l'obligation de déposer des plans et devis scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

Attendu qu'il y a lieu de revoir à la hausse les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) dudit article 2 afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens;

Attendu que si les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) dudit article 2 avaient été indexés en fonction de l'Indice des prix à la consommation du Canada depuis 1964, l'article a) représenterait aujourd'hui près de 25 000 \$ et l'article b) près de 8 200 \$;

Attendu que la présente démarche a déjà été initiée à au moins deux reprises dans le passé, entre autres, par la MRC de l'Abitibi en 2010 et par la MRC de La Nouvelle-Beauce en 2015;

Attendu la résolution numéro 191 1-433, adoptée lors de la séance du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin tenue le 5 novembre 2019, laquelle

demande au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de ladite Loi;

Il est proposé par monsieur Eric Rouillard, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu unanimement :

- Que le Conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan appuie les démarches que la Municipalité de Saint-André-Avellin a initiées auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier modifie la Loi sur les ingénieurs de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier chacun des seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de ladite Loi à la hauteur de 25 000 \$;
- Que le Conseil des maires demande l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans ce dossier.

TOURNÉE DU PRÉSIDENT DE LA FQM

Le préfet, monsieur Normand Roy, résume les discussions tenues dans le cadre de la tournée du président de la FQM qui s'est arrêté à Saint-Éphrem-de-Beauce le 20 janvier 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question provenant d'un élu ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2020-01-023

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22h10.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général